

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 6 novembre 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

LOT 6 570 580, RUE DU CALYPSO

Demande déposée le 17 août 2023 par Les Entreprises Lachance inc. concernant le lot 6 570 580 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Calypso.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour la construction d'un immeuble de 6 logements, un ratio de 1,6 case par logement alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 2 cases par logement.

Donné à Magog, le 6 octobre 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
